

gré mon âge de plus de 80. ans , pour obéir aux ordres de S. M. ; mais le violement de toutes les Loix & de tous les Canons me cause aujourd'hui la douleur la plus sensible. Voici le fondement de mes plaintes & de mes griefs.

1. Sur le bruit general de tout le Royaume, que ce Concile étoit convoqué contre moi personnellement, je fis signifier à Mr. l'Archevêque d'Ambrun le 11. Août, un Acte d'incompétence, dressé par les plus habiles Avocats & Canonistes de Paris, par lequel je reconnoissois le Concile legitime, & offrois d'y assijier, tant qu'il se tiendroit dans les bornes de sa compétence ; mais que s'il entreprenoit de juger de ma personne & de mes Ecrits, qui par mon Appel de 1717. sont sous la protection de l'Eglise universelle, je declarois incompetent le Concile d'Ambrun. Mais une demande si conforme aux Loix & aux Canons n'opera rien.

2. Quoique cet Acte ne fut qu'un moyen de paix & de conciliation, les ennemis de ma personne & de ma cause, commencerent avant l'ouverture du Concile à employer contre moi l'artifice & la violence: un de mes amis m'ayant envoyé de Digne un Messager chargé de quatre Memoires importants pour ma deffense, ce Messager fut arrêté aux Portes d'Ambrun, d'où il fut mené chez Mr. le Lieutenant de Roi, & par ses ordres ou autres, fut conduit en prison, où il est encore détenu depuis 14. jours. Mes papiers lui furent enlevés, & quelques remontrances que j'en aye faites même à Mr. l'Archevêque d'Ambrun, il m'a toujours assuré ignorer ce fait, qui cependant est public dans toute la Ville, & je n'ai pu obtenir là-dessus aucune justice.

3. Pour couvrir cette démarche, on en a fait une autre aussi injuste, en ajoutant à la Garde Militaire,